



BUDGET 2024

Conseil Municipal du 03/04/2024





Les dépenses de fonctionnement

Un BP 2024 a été préparé dans un contexte international et national toujours très instable :

- Crises géopolitiques (invasion de l'Ukraine par la Russie, guerre au Moyen-Orient).
- Une inflation certes en diminution, mais qui impacte encore fortement les prix des matières premières et des denrées alimentaires.
- Des prix énergétiques encore élevés.
- Des charges de personnel impactées par des décisions gouvernementales et le rattrapage du point d'indice , après des années de gel.

RAPPEL → Si certaines collectivités ont décidé d'user du levier fiscal en 2023 pour faire face à ces contraintes budgétaires, la commune de Châtillon, conformément aux engagements de la Majorité municipale, ne va pas augmenter ses taux d'imposition.



SECTION DE FONCTIONNEMENT



Dépenses et recettes de fonctionnement (en K€)

	Dépenses de Fonctionnement	BP 2023	CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	15 203	13 848	14 670
012	Personnel	38 811	38 080	40 328
14	Atténuation des produits	4 023	3 973	4 043
65	Autres charges courantes	7 720	7 587	9 068
Total Dépenses de Gestion Courante		65 757	63 487	68 110

66	Frais financiers	3 053	2 718	2 855
68	Dot. Amortissements et provisions	100	100	200
67	Exceptionnels	221	103	50
22	Dépenses Imprévus	0	0	0

Total Dépenses réelles de fonctionnement	69 131	66 409	71 215
<i>Evolution CA 2023 / BP 2023</i>		<i>-3,94%</i>	
<i>Evolution BP 2024 / BP 2023</i>			<i>3,01%</i>

Compte d'ordre	6 019	2 571	6 300
-----------------------	--------------	--------------	--------------

Total Dépenses de Fonctionnement	75 150	68 980	77 515
---	---------------	---------------	---------------

	Recettes de Fonctionnement	BP 2023	CA 2023	BP 2024
13	Atténuation de charge	170	252	181
70	Pro. Services du domaine	6 005	6 868	6 403
73	Impôts et taxes	53 252	54 048	54 149
74	Dotations & Subventions	6 691	8 741	7 174
75	Autres Produits de gestion courante	530	592	560
Total Recettes de Gestion Courante		66 648	70 501	68 467

76	Prod. Financiers	982	982	982
77	Produits Exceptionnels	326	469	0
78	Reprises sur amortissements et provisions	158	158	0

Total Recettes réelles de fonctionnement	68 115	72 110	69 449
<i>Evolution CA 2023 / BP 2023</i>		<i>5,87%</i>	
<i>Evolution BP 2024 / BP 2023</i>			<i>1,96%</i>

Résultat de fonctionnement reporté	7 036	7 036	8 066
---	--------------	--------------	--------------

Total Recettes de Fonctionnement	75 150	79 146	77 515
---	---------------	---------------	---------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les charges à caractère général (chapitre 011)



Elles sont comptabilisées pour **14,6M€ (-3,5% par rapport au BP 2023)**

- Ci-dessous, quelques postes en baisse comparativement au BP 2023 :
 - **Les fluides en légère** baisse mais toujours à un niveau très élevé : 3,6M€ (3,8M€ au BP 2023)
 - Les dépenses courantes **voirie** en baisse / BP 2023 (-54%) : transfert effectif de la compétence voirie et éclairage public à VSGP en septembre.
 - Les dépenses courantes de la médiathèque, en baisse: fermeture avril pour travaux. 98K€ / 124K€ au BP 2023. Pendant toute la durée de fermeture, l'activité de la médiathèque continuera, avec un programme d'actions innovantes hors les murs.

- Certains postes de dépenses, à contrario, sont en augmentation par rapport au BP 2023 :
 - L'enveloppe **denrées alimentaires** des cantines scolaires et des centres de loisirs en nette augmentation: +110K€ / BP 2023 → 1,350M€ au BP 2023 contre 1,240 M€ au BP 2022, soit +8,9%.
 - Le budget **primes d'assurance** en forte augmentation : + 70K€ en raison de la crise de l'assurance impactant les collectivités locales depuis les émeutes de juin 2023.
 - Le budget **classes de découverte** : 189K€ contre 136K€ / BP 2023 → augmentation des projets déposés par les enseignants.
 - Les dépenses Service des sports : + 48,3% pour financer les évènements et animations à réaliser autour des **JOP**.
 - Enveloppe de 7K€ : financement activités pour la **qualité de vie au travail** à destination des agents.

Les charges de personnel (chapitre 012) : 40,3M€ (+3,9% / BP 2023)



Une masse salariale contenue, dans le contexte du rattrapage salarial et d'augmentation du périmètre, qui progressera en 2024 en raison de plusieurs facteurs :

Mesures gouvernementales :

- Impact en année pleine de l'augmentation du point d'indice de +1,5% en juillet 2023 et 5 points d'indice majoré au 1er janvier 2024.
- Reclassement des échelles indiciaires et revalorisation du régime indemnitaire visant à augmenter le pouvoir d'achat de certains agents.
- Augmentation prise en charge transports de 50% à 75%.
- Augmentation du SMIC.
- Prime dite Coquerel (+48 500 €) en faveur des personnels travaillant dans les centres municipaux.
- Traditionnel GVT regroupant le coût des avancements d'échelon, avancements de grade, promotion interne et réussite à concours.

Mesures de la collectivité :

- L'augmentation progressive du plancher de régime indemnitaire de tous les agents de catégorie C à 150 € par mois.
- La revalorisation du régime indemnitaire de certaines catégories de personnel au regard de la spécificité de leur métier et des contraintes qui y sont associées.
- Le forfait mobilité durable pour l'utilisation de moyens de déplacement alternatifs pour les déplacements domicile/travail.
- La restauration d'entreprise (170K€ au BP 2024 contre 150K€ au BP 2023).

A noter, l'assurance du personnel en forte augmentation : 420K€ / 280K€ au BP 2023 (+50%)



Atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre enregistre les reversements de fiscalité au titre du FNGIR et du Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC).

- FNGIR : 2,3M€ (inscription inchangée depuis 2017)
- FPIC : 1,6M€ (même prévision budgétaire qu'en 2023)



Les autres charges de gestion courante : 9,0M€ (7,7M€ au BP 2023)

➤ FCCT : 3,9M€

- La reprise de la compétence théâtre et cinéma au 1er novembre 2023 implique que le FCCT 2024 n'intègre pas le coût de cette compétence (960K€).
- Il intègre néanmoins l'évaluation du coût de la compétence voirie et éclairage public qui sera transférée en septembre prochain.
- Prise en compte de la revalorisation des bases fiscales pour la partie du FCCT consacrée au socle fiscal.

➤ Participations : 658K€

- Participation au syndicat du cimetière intercommunal de Clamart : 381K€, dont 255K€ affectés à la régularisation comptable qui avait été demandée au SIVU par les services de la Trésorerie
- Participation au syndicat du lycée intercommunal de Clamart : 85K€ (80K€ au CA 2023)
- Autres (SIPPEREC, SIGEIF, Autolib' et Vélib') : 192K€ (185 K€ au CA 2023)



Les autres charges de gestion courante : 9,0M€ (7,7M€ au BP 2023)

- **Organismes publics** : 1,4M€
 - CCAS : 1,375M€ : en augmentation pour faire face à la hausse des besoins des administrés (1,1 M€ CA 2023)
 - CDE : 40K€ pour accompagner les projets (20 K€ CA 2023)

- **Subventions aux associations** : 2,0M€ (1,0M€ au BP 2023)
 - Subventions octroyées à 91 associations
 - Evolution justifiée par la subvention théâtre de 970K€, redevenu compétence municipale

- **Divers** →
 - Les ANV : 287K€ contre 140K€ au BP 2023 (enveloppe inscrite sur la base des éléments communiqués par les services de la Trésorerie)
 - les indemnités des élus : 270K€,
 - les abonnements informatiques pour 271K€.



Les charges financières, les charges exceptionnelles et les provisions

Les charges financières : 2,8M€ contre 3,0M€ en 2023.

A noter : le taux moyen de l'endettement est de 3,74% au 01/01/2024, contre 3,76% au 01/01/2023.

Les charges exceptionnelles : 50K€

Les provisions : 200K€ affectés à la soulte qui devra être versée au délégataire du stationnement payant à la fin du contrat. Fin 2024, le stock de provisions pour la paiement de la soulte en 2023 s'élèvera à 387 K€,

RECETTES DE FONCTIONNEMENT





Atténuations de charges, autres produits de gestion courante, produits financiers

Les atténuations de charges (chapitre 013) → 181K€

Ce sont essentiellement des recettes concernant des remboursements de charges de personnel.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) → 560K€ contre 530K€ au BP 2023

Il regroupe essentiellement les loyers perçus par la Ville et quelques redevances.

Les produits financiers (chapitre 76) → 982K€

Il s'agit de l'aide apportée par le fonds de soutien pour la sortie des emprunts structurés.



Les produits des services (chapitre 70)

Les recettes sont prévues pour 6,4M€ contre 6,0M€ au BP 2023, soit une progression de +6,6%.

- Les recettes relatives à la Maison des Séniors sont inscrites pour 55K€ (contre 45K€ au BP 2023 avec un réalisé 2023 de 65K€).
- Celles de la Maison des enfants sont budgétées à 115K€ (contre 105K€ au BP 2023 et 122K€ au CA 2023).
- Progression des recettes afférentes au fonctionnement du Centre Médical de Santé → 540K€ au BP 2024 contre 450K€ au BP 2023.
- Les participations familiales des structures de la petite enfance ont été inscrites pour 980K€ (contre 915€ au BP 2023).
- Participation des familles au titre de la restauration scolaire → 2,0M€ (inchangée par rapport au BP 2023).



Les produits des services (chapitre 70)

Les recettes sont prévues pour 6,4M€ contre 6,0M€ au BP 2023, soit une progression de +6,6%.

- Les recettes relatives au stationnement :
 - Aux forfaits post stationnement (FPS) : 320K€ au BP 2024 (prévision inchangée comparativement à 2023).
 - Au stationnement (hors FPS : 600 K€ (530 k€ /BP 2023) . Montant intégralement reversé au Déléguataire
- A noter l'inscription d'une recette de 255K€ pour prévoir l'éventuel reversement de recettes que pourrait effectuer le syndicat intercommunal du cimetière de Clamart (en cours de négociation).



Impôts et Taxes (chapitre 73) : 54,1M€

Fiscalité locale: 41,3M€ (contre 40M€ au BP 2023) pour tenir compte de la revalorisation des bases foncières (+3,9%), décidée par la loi de finances 2024.

Taux des taxes directes locales	
Foncier Bâti (taux de référence) *	25,51%
Foncier non Bâti	29,73%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	24,12% <i>(Plus majoration de 20% sur le montant de la taxe)</i>

Les DMTO : 1,4M€ contre 1,8M€ en 2023 → la crise du marché immobilier conduit à être prudent dans l'évaluation des DMTO.

Attribution de compensation à la Métropole : 10,7M€.

Quelques données complémentaires :

- Le reversement de la taxe pour l'électricité : inscription de 600 K€.
- Les taxes de séjour : inscription de 60 K€.
- La TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure) : inscription de 63 K€.



Dotations, subventions et participations (chapitre 74) : 7,1M€ contre 6,7M€ au BP 2023

- Subventions CAF (à destination de la Petite enfance, accueils de loisirs et Sports) : + 600K€ par rapport au BP 2023 avec une enveloppe 2024 portée à 2,9M€ (sous l'effet de la CTG et des bonus territoire versés par la CAF).
- Subventions du Département des Hauts de Seine dans le cadre du contrat départemental 2022 - 2024 : 722K€
- DGF : enveloppe inscrite pour 2,8M€, prévision inchangée comparativement à 2023.
- Les compensations de l'Etat au titre de la fiscalité locale : 408K€



SECTION D'INVESTISSEMENT



Dépenses et recettes annuelles d'investissement (en K€)

	Dépenses d'Investissement	BP 2023	CA 2023	BP 2024
020	Dépenses imprévu	0	0	0
10	Remboursement dot 1 subvention	40	29	45
16	Remboursement emprunts	6 119	5 971	6 518
26 + 27	Acq. Part Fin. & Immob. Fin	15	11	0
Total Dépenses financières		6 174	6 012	6 563

	Recettes d'Investissement	BP 2023	CA 2023	BP 2024
10	Dotations	640	2 197	680
1068	Excédent Fonds Capitalisé	2 600	2 600	2 100
26	Participations et Créances rattachées	0	0	20
27	Amortissement	0	0	0
Total Recettes Financières		3 240	4 797	2 800

20	Immobilisations Incorporelles	396	215	190
21	Immobilisations corporelles	3 717	1 339	2 118
23	Immobilisations en cours	13 602	6 946	20 807
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0
Total Dépenses d'équipement		17 715	8 501	23 115

13	Subventions	2 194	2 024	3 997
16	Emprunts et Dettes	5 000	5 000	10 000
21	Immobilisations corporelles	0	1	0
23	Immobilisations en cours	100	4	100
Total Recettes d'équipement		7 294	7 029	14 097

454	Opérations aux comptes des tiers	0	0	0
-----	----------------------------------	---	---	---

454	Opérations aux comptes des tiers	343	0	343
-----	----------------------------------	-----	---	-----

024	Produits des cessions d'immobilisations	600	0	0
-----	---	-----	---	---

Opération d'ordre		6 019	2 571	6 300
--------------------------	--	--------------	--------------	--------------

Solde d'exécution investissement reporté		6 393	6 393	6 138
---	--	--------------	--------------	--------------

Total Dépenses d'Investissement		23 889	14 512	29 679
--	--	---------------	---------------	---------------

Total Recettes d'Investissement		23 889	20 789	29 679
--	--	---------------	---------------	---------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT





Les dépenses d'équipement (chapitre 20,21 et 23)

➤ **Chapitre 20** → essentiellement les crédits destinés aux frais d'études et aux acquisitions de logiciels.

Le BP 2024 intègre 123K€ de crédits nouveaux :

- 31K€ pour l'acquisition de logiciels.
- 92K€ de frais d'études (*dont 50K€ affectés aux études pour la création d'un préau à l'école Marcel Doret*).

Les RAR 2023 sont à hauteur de 66K€

➤ **Chapitre 21** → 1,2M€ de crédits nouveaux :

- Les opérations patrimoniales : 9K€ pour des opérations de régularisations foncières.
- Divers achats de matériels et équipements pour 1,2M€ (*dont 143K€ pour le renouvellement du matériel de la restauration scolaire, 120K€ pour le mobilier scolaire, 53K€ pour le mobilier de la petite enfance, 275K€ pour les équipements informatiques et téléphoniques, 12K€ pour des sièges ergonomiques...*)

Les RAR 2023 sont à hauteur de 861K€



Les dépenses d'équipement (chapitre 20,21 et 23)

➤ **Chapitre 23** → 15,6M€ de crédits nouveaux (liste non exhaustive) :

Ecoles & Crèches

- 8,2M€ construction de l'école maternelle rue Jean Jaurès
- 1,5M€ affectés au décret tertiaire
- 165K€ pour des travaux de rénovation des écoles maternelles
- 172K€ pour des travaux de rénovation des écoles élémentaires
- 45K€ pour la végétalisation de la cour d'école élémentaire des Sablons

Sports et Culture

- 2,7M€ construction complexe Ludo-médiathèque
- 500K€ pour le remplacement du terrain synthétique au stade municipal
- 285K€ pour les travaux de rénovation des vestiaires et sanitaires des gymnases
- 50K€ pour les travaux de réparations des infrastructures sportives



Les dépenses d'équipement (chapitre 20,21 et 23)

Voirie

- 320K€ pour les travaux de requalification et de réaménagement paysager de la rue Gabriel Péri
- 130K€ pour la végétalisation de la rue Malakoff

Environnement et économie énergie

- 100K€ : travaux d'aménagement de l'esplanade Maison Blanche.
- 90K : remplacement de l'aire de jeux du Parc Henri Matisse.
- 80K€ : l'aménagement des 2 terrains qui seront achetés cette année au Conseil départemental sur l'Avenue de Paris et rue Jean Macé.

Accessibilité : 200K€ pour les travaux relatifs à l'accessibilité.

Les RAR 2023 sont à hauteur de 5,2M€



Les dépenses financières

- **Le remboursement annuel du capital de la dette** : 6,5M€

- **Les dotations et les fonds divers** : 45K€ → enveloppe pour rembourser les éventuels trop perçus de TAM

RECETTES D'INVESTISSEMENT





Les subventions d'investissement : 3,9M€

Ecoles & Crèches : 1,6M€

- Projet construction école maternelle Rue Jean Jaurès → 1,5M€ inscrits (subvention départementale)
- Travaux d'aménagement de la Crèche l'Île aux Trésors → 35K€ inscrits (subvention départementale)

Sports et Culture : 1,5M€

- Construction complexe de ludo-médiathèque → 1M€ inscrits (subvention départementale)
- Création terrain multisport Rue Gatinois → 279K€ (ANS) + 60K€ (Région Ile de France)
- Travaux de rénovation du stade municipal → 150K€ inscrits (subvention départementale)

Voirie: 390K€

- Projet extension de la vidéoprotection → 389K€ inscrits au total (subvention départementale, régionale et Etat).

Economie énergie : 408K€

- Renouvellement parc éclairage public → 160K€ pour les subventions DSIL
- Aménagement cyclable Rue Malakoff et Roland-Garros → 115K€ inscrits (Région Ile de France)
- Acquisition balayeuse électrique → 133K€ inscrits (SIPPEREC)



Les autres recettes d'investissement

- **Les dotations et fonds divers** : 2,7M€
 - FCTVA : 680K€
 - Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 2023 : 2,1M€

- **Emprunts et dettes** : 10M€ inscrits au BP 2024 pour le financement des investissements, qui seront mobilisés en fonction de l'avancement des travaux.

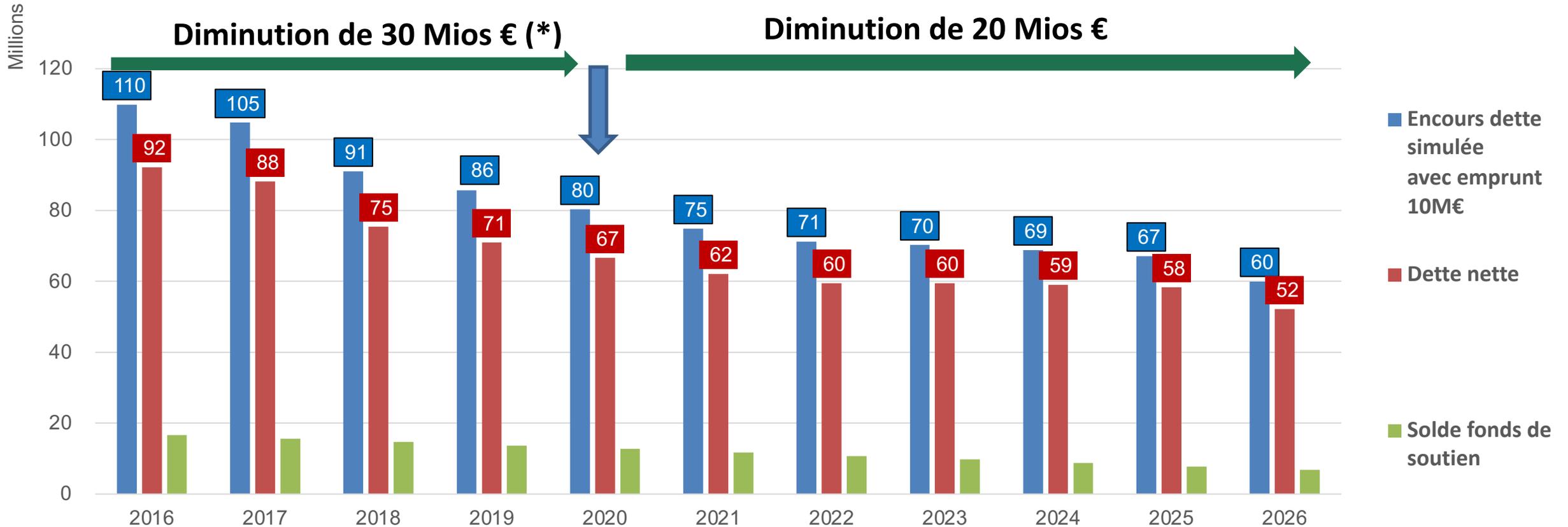
- **Les recettes d'ordre** : 6,3M€
 - 1,5 M€ pour le montant des amortissements
 - 1,3 M€ pour le montant de l'étalement des indemnités de renégociation des emprunts
 - 3,5M€ relatif à l'autofinancement prévisionnel

Au compte 001 figure l'excédent de financement reporté de l'exercice 2023 pour un montant de 6,1 M€.

→ *Rappel : suite au passage au référentiel comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, la commune avait l'obligation d'apurer le compte 1069, crédité à hauteur de 1,4M€ dans les comptes de la Trésorerie. Pour l'apurer, le CM a délibéré en 2023 le lissage de cet apurement sur 10 années, en défalquant chaque année 138K€ du résultat d'investissement. **Sans prise en compte du lissage, l'excédent de financement reporté de l'exercice 2023 s'élève à 6,2M€. Après retraitement, il est actualisé à 6,1M€.***

Projections Endettement jusqu'en 2026 (Fin d'année)

(Inclus emprunt de 10 Mios € et fonds de soutien)



* De ces 30 M€, il y a 8,5 M€ mobilisés en 2015 sur 3 ans pour l'achat (10 M€) du Centre Administratif Technosud et remboursés en 2018, via la vente des terrains Felix Faure.



Objectif : Désendetter la Commune tout en menant à bien nos projets d'investissements indispensables pour une ville de 38 000 habitants

L'endettement de la commune de Châtillon a connu des dérives notables dès le début des années 2010 et particulièrement en 2015/2016, avec un endettement de 2 280 €/ hb en 2016 contre une moyenne de 1 099€ / hb* pour les collectivités de sa strate.

Entre 2016 et 2020, la commune s'est désendettée, contrainte et forcée, mais au dépens d'un fort sous-investissement eu égard à la taille de la ville. La ville a été laissée avec un déficit d'équipements publics insuffisant pour couvrir les besoins des chatillonnais et dans le même temps des équipements existants se trouvant pour la plupart dans un état fortement dégradé, voire totalement délabré.

Entre 2020 et fin 2023, la ville a poursuivi son désendettement de près de 10M€, passant d'un endettement de 80 M€ fin 2020 à 70 M€ fin 2023, et ce malgré la souscription de 2 nouveaux emprunts pour un total de 7 M€ (2022/2023).

Dans le même temps, la ville a investi sur 3 ans (2021-2024), plus de 19 M€ dont :

- Une grande partie dans la remise en état des équipements publics (Equipements du Stade/Vestiaires Gymnase République/le Cinéma /Ecoles etc..)
- La création de nouveaux équipements : Le Point Service public/Annexe PM, la Maison des Séniors, le terrain multisport Gatinot

** donnée extraite du BP 2016 dans la page relative aux ratios).*



Objectif : Désendetter la Commune tout en menant à bien nos projets d'investissements indispensables pour une ville des 38 000 habitants

Même avec la souscription de ce nouvel emprunt de 10 M€ (2024/2025), le désendettement de la commune va se poursuivre.

Entre 2020 et 2026, la ville se sera désendettée d'environ 20 M€, passant de 80 M€ fin 2020 à 60 M€ fin 2026.

Ce désendettement s'effectuera avec un ambitieux programme d'investissements, pour poursuivre la remise à niveau des équipements existants et combler le retard criant en équipements publics notamment :

- **Une nouvelle école, répondant aux normes actuelles de qualité;**
- **Un grand équipement culturel en centre ville, la ludo-médiathèque;**
- **Le réaménagement de l'espace public, notamment de la rue Gabriel Péri, pour plus de convivialité, plus d'ilots de fraîcheur, plus de mobilité, plus de durabilité, plus de biodiversité...**

Et tout ceci , dans un contexte géopolitique inquiétant et imprévisible, où tous les vents sont contraires.



VILLE DE

Châtillon